



ÉDITO

Le magazine de l'aide et des soins à domicile, édité depuis 2014, informe de l'actualité et des enjeux du maintien à domicile d'utilité publique en Suisse. Il est édité par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD) et paraît 6 fois par an.

Cette revue spécialisée présente une grande diversité dans son contenu. L'accent est mis sur les questions actuelles de politique de santé et des réalités quotidiennes de la branche. Il y est abordé également les prestations d'aide et de soins à domicile et les projets développés dans les cantons, le quotidien des collaborateurs, leurs expériences et leurs préoccupations. Le magazine s'implique par ailleurs dans des thématiques de prévention, de formation, de coopération en matière de santé ou de management.

Destiné en premier lieu à ceux qui s'intéressent au maintien à domicile, le magazine s'adresse également aux partenaires médico-sociaux, aux milieux politiques et économiques ainsi qu'aux médias.

L'aide et les soins à domicile jouent un rôle majeur dans la politique de la vieillesse et la maîtrise des coûts de la santé. Malheureusement, ils n'ont pas toujours les relais politiques ou médiatiques suffisants pour les promouvoir et les défendre.

Ce magazine constitue donc un support important pour faire connaître et développer l'aide et les soins à domicile en Suisse.

Nicolas Froté

UN MAGAZINE DE L'AIDE ET DES SOINS À DOMICILE À DÉCOUVRIR

Le magazine « Aide et Soins à Domicile » se veut être le porte-voix du maintien à domicile d'utilité publique en Suisse. Il s'adresse en premier lieu aux 35'000 professionnels de la branche et aux partenaires du domaine médico-social (établissements médico-sociaux, hôpitaux, médecins de famille, services sociaux, assureurs, administration). Il s'adresse également aux milieux politiques et économiques ainsi qu'aux médias.

Cette revue spécialisée présente beaucoup de diversité et une grande qualité dans son contenu. Elle informe notamment :

- des actualités qui concernent le domaine de la santé en général et du maintien à domicile en particulier, notamment au niveau politique
- de sujets spécifiques liés à l'aide, aux soins et à la prise en charge des personnes à domicile
- de l'offre et des prestations des organisations d'aide et de soins à domicile d'utilité publique
- de thématiques de prévention, de formation, de coopération en matière de santé ou de management

Dans chaque édition, un dossier principal approfondit des aspects de la réalité quotidienne de l'aide et des soins à domicile.

Numéro actuel

Le numéro de décembre 2016 est consacré notamment aux médecins de famille. L'accent y est mis sur la collaboration entre le médecin et les professionnels de l'aide et des soins à domicile. Dans une interview, Marc Müller, président de l'association professionnelle des Médecins de famille et de l'enfance Suisse, et Marianne Pfister, secrétaire central de l'ASSASD, portent un regard sur l'avenir et expliquent quelles sont les conditions à

remplir pour une bonne collaboration.

Dans ce numéro, vous trouvez également un article sur le dossier électronique du patient qui sera ancré dans la loi fédérale à partir de 2017, un article sur l'orientation de la personne âgée dans le district de la Gruyère à Fribourg, ainsi qu'un autre sur le projet «Prévention des chutes» de la Ligue suisse contre le rhumatisme, qui montre comment les professionnels de l'aide et des soins à domicile apportent leur contribution dans ce domaine.

Nicolas Froté



Pour s'abonner :

<https://www.spitex.ch/Publications/Magazine-ASD/Abonnement/PxdTI/>

A noter qu'il est possible de consulter certains articles ainsi que les anciens numéros en pdf sur le site de l'ASSASD.

UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE À LA FONDATION

Une révision des statuts de la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile a été menée durant plusieurs mois afin d'adapter la gouvernance de l'institution à l'évolution permanente des pratiques stratégiques et décisionnelles.

En effet, les statuts dataient de 2000, année de la création de la Fondation dans le cadre des dispositions figurant dans le plan sanitaire cantonal. Au fil du temps s'est toutefois opéré un développement progressif de l'institution résultant d'un besoin d'adaptation au maintien à domicile d'aujourd'hui. Ainsi, il s'est agi essentiellement de repenser la composition et le fonctionnement du Conseil de Fondation; cela par l'abandon de certains critères fixés dans le contexte de fusion des sept services d'aide et de soins à domicile et de sa Fédération en une seule et unique entité juridique. De même, les compétences utiles et l'expérience

dans la gestion d'entreprise ont pris l'ascendant sur l'aspect géographique de la provenance des membres. Par ailleurs le mode de désignation des membres du Conseil demandait une plus grande souplesse pour être plus efficient dans le renouvellement des mandats.

Au vu des changements constatés et du souhait d'une institution disposant de structures légères, les textes statutaires ont été adaptés en conséquence. Les nouveaux statuts de la Fondation ont été approuvés le 5 octobre 2015 par décision du Département des Finances, de la Justice et de la Police. Ils sont entrés en vigueur le 1er juillet 2016. Le nouveau Conseil de Fondation est composé des sept personnes suivantes: Mme Evelynne Falbriard, présidente, Mme Béatrice Kottelat, vice-présidente, M. Etienne Cattin, Mme Josiane Daepf, Mme Laurence Jullerat, Me Marco Locatelli, ainsi que M.

Nicolas Pétremand, représentant du Gouvernement.

Par ailleurs, le Gouvernement jurassien exerçait jusqu'à ce jour son droit de nomination des membres du Conseil de Fondation. Désormais le mode de recrutement et de nomination des nouveaux membres du Conseil relève de la responsabilité du Conseil de Fondation lui-même: il se fait par cooptation, sous réserve de la désignation par le Gouvernement de son représentant au Conseil.

Ces modifications statutaires n'ont d'influence ni sur les prestations offertes à la population, ni sur le personnel et les finances de l'Etat. Par contre, elles participent à la clarification de la gouvernance et de l'organisation de la Fondation et de ses différents organes.

Les statuts changent, la mission reste !

André Altermatt

LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE PERSONNEL DE SANTÉ

Selon l'Observatoire suisse de la santé, 40'000 personnes supplémentaires seront nécessaires d'ici 2025 dans le secteur des soins, dont 70% dans le domaine des soins de longue durée. Même si le nombre de diplômés dans les professions des soins au cours des dernières années a augmenté, un écart doit encore être comblé entre les besoins annuels et le nombre de diplômés. Ce décalage est particulièrement important en ce qui concerne les infirmiers diplômés du niveau haute école spécialisée et école supérieure. Pour ces niveaux, le nombre des nouveaux

diplômés ne représente que 43% des besoins annuels. En effet, entre 2010 et 2014, 40% des professionnels des soins nouvellement engagés étaient d'origine étrangère. Au total, ce ne sont pas moins d'un tiers du personnel soignant qui provient actuellement de l'étranger.

Le Conseil fédéral veut par conséquent augmenter le nombre de professionnels dans le domaine des soins de longue durée et fidéliser le personnel dans ce secteur. Lors de sa séance du 9 décembre, il a décidé de promouvoir l'image des soins de longue durée, de

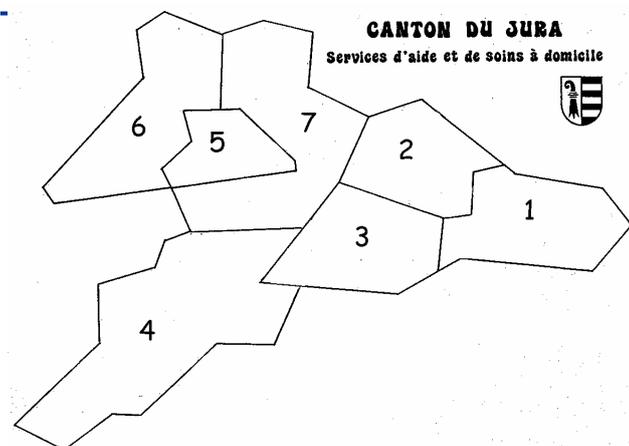
proposer des cours de réinsertion professionnelle et d'encourager financièrement des améliorations dans l'environnement professionnel. Ces mesures s'inscrivent dans le contexte de l'initiative visant à lutter contre la pénurie de personnel qualifié.

Nicolas Froté

Texte intégral sous :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/msg-id-64883.html>

Pour vous inscrire ou vous désinscrire à la newsletter : info@fasd.ch



Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile

Rue des Moulins 21
2800 DELEMONT
032 423 15 34

LES SERVICES DE LA FONDATION

| | |
|----------------------------|---------------|
| 1. Courrendlin - Val Terbi | 032 435 58 65 |
| 2. Delémont et environs | 032 423 26 94 |
| 3. Haut de la Vallée | 032 426 86 84 |
| 4. Franches-Montagnes | 032 420 78 50 |
| 5. Ajoie-Centre | 032 466 59 18 |
| 6. Ajoie-Ouest | 032 466 88 42 |
| 7. Trois Rivières | 032 462 27 27 |

Nous sommes là pour vous, chez vous

Courriel: info@fasd.ch
Site internet : www.fasd.ch